

CSE Extraordinaire Siège

15 décembre 2023

EQUIPES LEGERES DU SIEGE

Chronique d'une mort annoncée mais pas encore actée !

Vendredi 15 décembre, les élus du CSE Siège ont été réunis par la direction pour acter la disparition des équipes légères du Siège Inconcevable !

Le projet présenté s'intéresse aux équipes légères du Siège et à celles du Réseau.

Alors que d'autres options sont envisagées pour les équipes légères du Réseau, il prévoit purement et simplement la disparition des équipes légères du Siège.

Cette différence de traitement stigmatise, de fait, les équipes légères du Siège et les présente comme inadaptées aux nouveaux modes de production audiovisuels.

Quelle claque !

Mais que chacun se rassure, les 7 salariés concernés seront réorientés « *pour qu'ils puissent exercer leurs compétences dans d'autres secteurs de l'entreprise* ».

Cette décision est profondément choquante pour les élus qui constatent que la direction n'a pas su accompagner les équipes vers les évolutions demandées par les émissions clientes de la Fabrique.

Ils pointent :

- L'absence de formation des salariés, à une époque les évolutions techniques et numériques imposent une remise à niveau permanente pour garantir le maintien dans l'emploi.
- L'absence d'accompagnement des salariés pour qu'ils puissent comprendre les évolutions et répondre aux nouvelles demandes.
- L'inadaptation du matériel aux conditions de tournages demandées par les entreprises clientes.
- Le non-remplacement des départs en retraite, qui actait déjà la disparition du service.
- L'absence de formation aux compétences complémentaires pourtant nécessaires, comme celle de drone par exemple.

La direction estime avoir fait de son mieux pour assurer la pérennité des équipes.

Ce n'est pas le point de vue des élus qui considèrent que si une réorganisation du travail a bel et bien été mise en place, l'adaptation des salariés aux nouvelles exigences de production n'était pas au rendez-vous.

Le projet présenté aux élus acte également une réorganisation des équipes légères du Réseau.

Ils constatent avec une certaine amertume que d'un côté on cherche des solutions alors que de l'autre on préfère fermer un service.

Pour les équipes du Réseau, **une nouvelle organisation des équipes de tournages légers de La Fabrique est envisagée.**

Celle-ci prévoit de rattacher les équipes du Réseau non plus à La Fabrique mais à une région (en l'occurrence la Bretagne), ce qui permettra à ces mêmes équipes légères de fonctionner en direct avec leur client, sans avoir à passer par La Fabrique.

Au Siège, le choix qui a été fait est celui d'**abandonner la fabrication interne au bénéfice des entreprises privées.**

Quant au dossier présenté, il ne dit pas grand-chose du devenir des salariés concernés.

Dans l'hypothèse où cette décision serait maintenue, **les élus souhaitent donc connaître les postes sur lesquels seraient positionnés les salariés du Siège.**

Ils veulent savoir pour chacun d'entre eux **l'emploi et le service dans lequel il sera affecté et les conséquences de ce changement sur le rattachement, l'activité, l'organisation du travail et la rémunération.**

Cette disparition des équipes légères du Siège aurait également des conséquences sur l'activité des chargés de production, des cadres à la production ainsi que sur celle du planning. Le dossier présenté ne donne aucune information sur l'avenir des personnes impactées.

Les élus souhaitent connaître de manière précise les conséquences d'une telle décision sur l'ensemble des services concernés et pas seulement sur les équipes légères.

Pour les représentants du personnel, ce projet est inabouti.

Il est aussi une source de risques psychosociaux importants compte tenu des conséquences sur les conditions de travail des salariés dont la disparition du service est annoncée.

Ils souhaitent que la situation des équipes légères du Siège soit réétudiée.

Et pour être force de proposition auprès de la direction, **ils s'associent à l'expertise votée en CSE Central.**

15 VOTANTS : 15 POUR

Paris,
Le 18 décembre 2023